

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2024 18 HEURES30

Le mercredi 04 décembre 2024 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Christian YARD, Florence PELLECUER, Sylvain MOFFRONT, Séverine CARDINALE,

Absents excusés : Alain ZARAGOZA, Stéphanie SAINT JOURS, Gérard VERDIER, Nicolas MOLIERE, Lionel VERRUN,

Procurations :

Annie SANCHEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

AVENANT AU MARCHE ATELIER DALBY ARCHITECTES

Monsieur le Maire fait le point sur la reconversion de la cave, il présente au conseil municipal l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'Atelier DALBY Architectes.

Cet avenant est d'un montant de 24 937.50 € HT 29 925.00 € TTC soit 16.22% du montant du marché initial, correspondant aux 7.5 % du montant des travaux initialement prévus à 2 050 222 € HT revu à 2 382 500 € HT.

Après débats, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve :

- L'avenant n°1 d'un montant de 24 937.50 € HT soit 29 925.00 € TTC.
- Et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

AVANCEMENT DU PROJET RECONVERSION CAVE

Le projet continu à avancer comme prévu. La demande de permis d'aménager est en cours d'instruction.

De nouveaux acquéreurs sont en cours de réflexion. Une première demande de subvention dans le cadre de la DETR a été confirmée pour un montant de 30 000 € pour 2024.

Face aux inquiétudes manifestées par quelques Combassols, Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021, 12 décisions ont été prises par le conseil municipal toujours à l'unanimité et que l'information donnée à l'ensemble du village dans le prochain bulletin municipal sera la 8^{ème} information dans les bulletins municipaux depuis juillet 2021.

Un tour de table est réalisé. Tous les membres présents renouvellent leur plein soutien au projet, sachant que le financement est normalement assuré grâce aux reventes des 15 lots dans le bâtiment plus les 4 lots à bâtir sur le terrain de la cave ainsi que les subventions (dont 320 000 € déjà acquis au titre de la reconversion de friches industrielles). La situation financière très saine de la Commune, de même que la décision prise de vente de 2 lots à bâtir sur le lotissement communal le Mas de Bayle sécurise l'opération.

La commune est non endettée et sortira de l'opération non endettée.

DEVIS POUR DEBROUSSAILLAGE DANS LE CADE DE L'OLD

Monsieur YARD Christian informe le Conseil Municipal que dans le cadre de L'OLD il convient de faire le débroussaillage autour du stade et du lotissement le Mas de Bayle.

Il présente au Conseil Municipal 3 devis :

- L'entreprise EIRL CG Débroussaillage pour un montant de 1 100 € HT l'hectare
- RC ELAGAGE pour un montant de 1 600 € HT l'hectare

- MOLIÈRE Nicolas pour un montant de 1 060 € HT l'hectare
- Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis le moins disant :
- MOLIÈRE Nicolas pour un montant de 1 060 € HT l'hectare.

DEVIS POUR TRAVAUX POMPE A CHALEUR BUREAUX MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PLOMB'ELEC pour le remplacement du moteur turbine sur le chauffage de la Mairie.

Le devis pour le remplacement et la pose du moteur est d'un montant de 543.32 € HT soit 641.18 € TTC.

Après débats, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve :

- Le devis pour le remplacement et la pose du moteur est d'un montant de 543.32 € HT soit 641.18 € TTC de l'entreprise PLOMB'ELEC.

QUESTIONS DIVERSES

Démission CAROLE QUERELLE de son poste de conseillère municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Carole QUERELLE accepté par la préfecture le 25/11/2024, dorénavant le Conseil Municipal fonctionnera avec 13 élus.

Convention ENEDIS :

Monsieur Olivier BRISSAC informe le Conseil Municipal sur le projet d'ENEDIS de sécuriser l'alimentation électrique du village par une deuxième arrivée d'une ligne 20 000 volts. Le tracé de l'arrivée de cette nouvelle ligne en souterrain par le sud du village oblige la signature d'une convention avec ENEDIS pour utiliser le bas coté du chemin de la source de Cannac.

Après débats le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette convention.

Travaux d'insertion Association CALADE :

La CCPS a retenu en 2025 la commune de COMBAS pour la réalisation d'une calade sur le bout du chemin de Meynes au départ du lavoir. Elle sera assurée grâce à un chantier d'insertion animée par l'association CALADE.

Réalisation des CNI et Passeports :

La Préfecture a officialisé le versement d'une dotation de 9 000 € à la Commune de COMBAS correspondant aux 471 CNI et Passeports réalisés sur les 12 derniers mois.

Repas des Aînés :

Le repas des aînés (plus de 65 ans) est prévu le vendredi 10 janvier à 12 h au foyer de communal. Il sera suivi d'un moment de danses puis d'un loto.

Les personnes concernées recevront prochainement une invitation et un coupon réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30